

Regards protestants

L'actualité vue par
les médias protestants

[Vie des églises](#)

Comment Emmanuel Macron veut-il mieux protéger les édifices religieux

En visite au Mont-Saint-Michel, le président de la République a déclaré vouloir faire en sorte que davantage d'édifices culturels soient classés monuments historiques, afin de mieux les préserver.

- Camille Verdi
- 06/06/2023
- Le blog de Camille Verdi

La France compte quelque 50 000 édifices culturels, dont 42 000 catholiques, mais seuls 10 500 sont protégés au titre des monuments historiques. Ce classement leur permet de [bénéficier](#)

[d'aides](#) du ministère de la Culture. Lundi 5 juin, Emmanuel Macron a profité d'un déplacement au Mont-Saint-Michel, dont l'abbaye célèbre cette année son 1000e anniversaire, pour annoncer qu'il souhaitait veiller sur le sort du *“patrimoine religieux non protégé des villes de moins de 10 000 habitants”*, rapporte [RMC](#).

Dans ce but, le président de la République va demander à ses ministres de la Culture et de l'Intérieur de lui présenter un état des lieux “plus clair” de la situation. Rima Abdul Malak et Gérard Darmanin ont jusqu'aux Journées européennes du patrimoine 2023 (16 et 17 septembre) pour rendre leur copie. *“En outre, le ministère de la Culture engagera une campagne d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques des édifices culturels construits notamment au XIXe et au XXe siècle, dont l'intérêt patrimonial le justifierait, au regard d'un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques”*, ajoute l'Élysée dans un communiqué.

Appel à la générosité

Mais entretenir le patrimoine religieux et le rénover coûte cher. Pour y parvenir, Emmanuel Macron “ouvre la porte au lancement d'une souscription qui soit spécifiquement consacrée à ces édifices religieux”, indique l'Élysée. Le palais ne perd pas de vue que les Français soutiennent déjà le patrimoine via le Loto du patrimoine, mis en place lors du premier quinquennat du chef de l'État. Il a aussi à l'esprit la générosité manifestée par les nombreux dons récoltés après l'incendie de Notre-Dame de Paris. Les donateurs pourraient peut-être bénéficier d'une déduction fiscale exceptionnelle. Mais rien n'est encore sûr, sur ce point.

Qu'à cela ne tienne, du côté de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), l'annonce du chef de l'État est accueillie avec joie. *“C'est une excellente nouvelle. C'est le combat que nous menons depuis plus de quinze ans”*, se réjouit Édouard de Lamaze, son président, dans un communiqué. L'association estime que la démarche en faveur du patrimoine religieux non protégé à l'heure actuelle concerne plus de 30 000 édifices culturels, principalement situés en milieu rural. Un recensement précis de ce patrimoine a été effectué par l'OPR, qui le tient à la disposition des services de l'État. *“Une grande partie de ce patrimoine date du XIXe siècle, et est décriée à tort par une partie de la population”*, explique Édouard de Lamaze.

Un “usage partagé”

Pour le responsable, *“la sauvegarde de ces bâtiments”* passe par un *“usage partagé”* des édifices religieux, et pas seulement des “usages compatibles” comme l'a évoqué la Conférence des évêques de France. Une pratique compliquée pour les catholiques, dont les églises sont sacralisées, quand chez les protestants l'Esprit saint est partout. *“Ce patrimoine religieux, outre son aspect architectural, a une réelle vocation culturelle, sociale et humanitaire”*, encourage le président de l'OPR.